

Contribution sur l'Education chapitre 4 4-1

Assurer une réelle égalité des chances

C'est dès la petite enfance qu'il faut assurer l'égalité des chances, c'est-à-dire dès la maternelle.

On oublie trop souvent que pour bon nombre d'enfants, dans certains quartiers, le Français n'est pas la langue maternelle. Il y a donc inégalité entre ceux qui ont entendu parler le français dès la naissance et les autres qui n'entendent parler français qu'à l'école. Il faut tout mettre en œuvre pour développer le langage, multiplier les actions comme celles menées par l'association « lire et faire lire », aider les enfants à s'approprier peu à peu le livre.

A l'école élémentaire, quand au CP les enfants apprendront véritablement à lire, il y aura aussi une inégalité entre ceux que les parents pourront faire lire à la maison et les autres. Il est nécessaire de mettre en place des accompagnements qui permettent à tous de prendre un bon départ. (Importance des bibliothèques dans l'école, des ateliers d'écriture qui développent la créativité)

Bien des difficultés rencontrées par la suite par les élèves même dans les disciplines scientifiques viennent de ce qu'ils ne maîtrisent pas la langue.

Au collège

Le collège unique doit être remplacé par « un collège pour chacun »

« Aptitudes physiques et intellectuelles, rapidité d'acquisition et de compréhension, sens de l'effort représentent autant de différences entre des enfants au sein d'une course que l'on voudrait à armes égales. Nier les différences d'aptitudes, c'est nier les potentialités ! Car le drame de l'égalité des chances, c'est d'avoir été voulue mais pas assumée. Nous continuons à fuir cette responsabilité en essayant, par exemple, d'atteindre artificiellement une égalité entre les élèves, quitte à laisser passer en classe supérieure des enfants que l'on sait incapables de suivre ou d'autres que cela n'intéresse pas, les condamnant à l'échec »

document préparatoire.

Le redoublement étant souvent inefficace, il faudrait peut être penser à une 6^{ème}-5^{ème} en 3 ans ou, si les difficultés surgissent plus tard, proposer une 4^{ème} -3^{ème} en 3 ans. Les rythmes d'apprentissage ne sont pas les mêmes pour tous.

Une option de découverte professionnelle existe mais il faudrait sans doute la proposer plus tôt dans le cursus .et en améliorer le fonctionnement **Et Surtout faire évoluer les mentalités en revalorisant la voie professionnelle. Il n'est pas déshonorant de s'orienter dans cette voie, d'apprendre un métier manuel. Arrêtons de hiérarchiser les aptitudes ! Chaque citoyen joue un rôle dans la société, quelle que soit sa profession.**

Chaque élève doit trouver sa place et nous devons donner à chacun les moyens de développer son « potentiel ». L'essentiel est qu'aucun jeune ne sorte du système

scolaire sans qualification ou sans diplôme et puisse ensuite se réorienter ou se reconvertir.

Renée Pichard Modem 44